

## CCN DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES INADAPTÉES ET HANDICAPÉES DU 15 MARS 1966 - IDCC 413

Accord interbranche du 02 octobre 2024

En vigueur à compter du 01/01/2025

### RÉGIME CONVENTIONNEL OBLIGATOIRE - ENSEMBLE DU PERSONNEL

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS <sup>(1)</sup>	Régime général		Régime local Alsace Moselle	
	Salarié	Conjoint	Salarié	Conjoint
Base conventionnelle	1,65 %		0,99%	
Base conventionnelle + Option 1	2,01 %		1,23%	
Base conventionnelle + Option 2	2,50 %		1,60%	

### RÉGIME FACULTATIF

En complément de la garantie obligatoire **Base conventionnelle** - Il convient d'additionner les taux de cotisation en fonction du niveau de garantie obligatoire dans l'entreprise et du nombre de personnes couvertes.

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS <sup>(1)</sup>	Régime général			Régime local Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>
Extension ayants droit facultatif	-	1,78 %	0,92 %	-	1,07 %	0,55 %
Option 1 facultatif	+ 0,39 %	+ 0,39 %	+ 0,22 %	+ 0,39 %	+ 0,39 %	+ 0,22 %
Option 2 facultatif	+ 0,89 %	+ 0,89 %	+ 0,51 %	+ 0,89 %	+ 0,89 %	+ 0,51 %

En complément de la garantie obligatoire **Base conventionnelle + Option 1**

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS <sup>(1)</sup>	Régime général			Régime local Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>
Extension ayants droit facultatif	-	2,17 %	1,14 %	-	1,46 %	0,77 %
Option 2 facultatif	+ 0,53 %	+ 0,53 %	+ 0,30 %	+ 0,53 %	+ 0,53 %	+ 0,30 %

En complément de la garantie obligatoire **Base conventionnelle + Option 2**

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS <sup>(1)</sup>	Régime général			Régime local Alsace Moselle		
	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>	Salarié	Conjoint	Enfant <sup>(2)</sup>
Extension ayants droit facultatif	-	2,67 %	1,43 %	-	1,96 %	1,06 %

(1) Plafond Mensuel de la Sécurité sociale -

(2) Cotisation par enfant, gratuite à partir du 3<sup>e</sup> enfant

#### APICIL Prévoyance

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale. Enregistrée au répertoire SIRENE N° 321 862 500. Siège social 51 boulevard Marius Vivier-Merle - TSA 95568 - 69501 LYON CEDEX 03  
[www.apicil.com](http://www.apicil.com)

La gestion est assurée par **APICIL Mutuelle**, Mutuelle du Groupe APICIL, siège social : 51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon.

#### Mutuelle Intégrance

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le n° 340 359 900, siège social : 51 rue Paul Meurice 75020 PARIS.